



**« Amap en Seine, Brin d'Orge » - Amap de Juvisy
CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE FIN 2023
Volailles / Légumes secs / Huile de cameline**

Entre :

EARL CHAMP D'EAU
7 Bazainville
45480 GRENEVILLE EN
BEAUCE
Siret : 53059381300013
Tél : 06 14 47 91 30
www.champdeau.fr

Et l'adhérent(e) titulaire :

Nom :
Prénom :
N° adhérent :
Tél :
Mail :

Objet du contrat :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de volailles / légumes secs / huile de cameline en vue de soutenir l'exploitation « EARL Champ d'eau » de Louissette DAUBIGNARD et Rodolphe CHAMBREAU.

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP ainsi que les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de l'association « En Seine, brin d'Orge » :

L'Abonné : **Préfinancer** la production, **Prendre part** le jeudi toutes les 3 à 4 semaines (ou à procéder à son remplacement en cas d'impossibilité), **Assumer** les imprévus liés à la production, **Être Solidaire** du producteur.

L'Eleveur, le Cultivateur : **Livrer des Produits de qualité, être présent** lors des distributions, **Inform**er sur le mode fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de la ferme, **Accueillir** les abonné(e)s sur la ferme, **Adhérer** au réseau AMAP Ile-de-France.

Commandes : Saison d'engagement : 3 mois

2023				Tarif TTC			Montant des commandes	
	12/10/2023	16/11/2023	07/12/2023	TOTAL	Prix au kilo	Poids moyen par unité		Prix moyen par unité
Poulet - Petit					12,50	1,52	19,00 €
Poulet – Gros					12,50	2,00	25,00 €
Pintade					13,80	1,449	20,00 €
Poularde					15,00	2,53	38,00 €
Chapon					15,00	3,00	45,00 €
Dinde					17,00	5,00	85,00 €
Lentilles vertes 1 kg							4,90 €
Quinoa 1 kg							9,00 €
Petit épeautre 1 kg							5,00 €

Modalités de distribution :

Horaires : Jeudi de 19h15 à 20h30

Lieu de distribution : Place du maréchal Leclerc (en face La Poste) 91260 Juvisy sur Orge

La livraison se fait par camion frigorifique.

Modalités de paiement :

Par Prélèvement en remplissant le mandat page suivante ou par chèques libellés à l'ordre de «EARL CHAMP D'EAU» et datés de la date de la signature du contrat.

MONTANT TOTAL DE PREFINANCEMENT, ...€		
Nombre prélèvements ou chèques	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	N° de chèque
Date d'encaissement par le producteur	20/11/2023	20/11/2023 20/12/2023	
Montant des prélèvements ou chèques, ...€, ...€	

Le réajustement

Les montants exacts des volailles livrées sont enregistrés à chaque distribution.

A l'issue de la dernière distribution de la saison, un réajustement s'effectuera en fonction du poids des volailles effectivement livrées, en positif ou en négatif.

Montant du réajustement = Total des volailles livrées et des autres produits – Montant de préfinancement produit

Clauses particulières :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant le producteur, les abonné(e)s et éventuellement un représentant du réseau AMAP Ile de France

Fait à Juvisy, le _____ en 2 exemplaires (1 pour le producteur, 1 pour l'Amap)

Noms et signatures

de l'adhérent(e)

précédés de la mention «Lu et approuvé»

du producteur

précédés de la mention «Lu et approuvé»

Mandat de Prélèvement SEPA	Organisme Créancier :	I.C.S
Veuillez compléter les champs ci-dessous : En signant ce formulaire, vous autoriser (A) EARL CHAMP D'EAU à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'EARL CHAMP D'EAU.		EARL CHAMP D'EAU 7 Hameau de Bazainville 45480 Greneville en Beauce FRANCE
Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		FR63ZZZ852E90
Le premier prélèvement effectué par l'EARL CHAMP D'EAU intervient au début du mois suivant la souscription de votre abonnement. Le dernier prélèvement met fin à ce mandat.		
1 Vos coordonnées :	Type de paiement :	<input type="checkbox"/> Répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel
Nom : Prénom :		
Adresse :		
Code postal	Ville :	Pays :
2 Compte à débiter: IBAN	BIC	
<small>Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank account Number) Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)</small>		
IMPORTANT :	à (lieu)	Veuillez signer ici
Merci de renvoyer ce mandat accompagné du contrat d'abonnement ainsi qu'un RIB ou d'un RIP. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.	le JJ MM AAAA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.		
Référence unique de mandat RUM (à remplir par EARL CHAMP D'EAU) : Vous pouvez retrouver votre RUM en vous connectant à votre compte sur le site www.champdeau.fr à l'aide de votre courriel et votre numéro d'abonné.		